

Albi, le 22 juin 2010

Information aux parents des élèves des écoles primaires

Madame, Monsieur

Dans le cadre des actions éducatives mises en place à l'attention des élèves des écoles maternelles et élémentaires, la ville d'Albi organise différents services et activités sur les temps périscolaires du matin, du midi et du soir pendant les périodes scolaires.

Je souhaite attirer votre attention sur le détail de l'accueil méridien. Il comprend le temps du repas mais aussi, et surtout, les périodes avant et après le repas. Durant tout ce temps, l'enfant est encadré par des agents de la ville et/ou des intervenants extérieurs.

Cette compétence facultative a été progressivement renforcée par la ville d'Albi. Son organisation est assurée par le service enfance-jeunesse-éducation pour les 3 242 enfants actuellement scolarisés sur les 19 groupes scolaires communaux.

Concernant les tarifs de l'accueil du midi (activités de loisirs + repas) et **fort du constat que 40% des familles relevaient du tarif maximum**, j'ai le plaisir de vous informer que l'équipe municipale a, conformément à ses engagements, pris la décision de créer **une nouvelle grille de tarification**.

Celle-ci a pour conséquence, dès la prochaine rentrée scolaire, la diminution du tarif de l'accueil du midi pour 42% des familles sans augmentation des tarifs pour les familles relevant des autres tranches.

Conscient du coût que représente les dépenses de l'accueil du midi pour les familles, la ville d'Albi poursuit son effort déjà important dans ce domaine puisque les tarifs étaient restés inchangés depuis 2007, et ce malgré l'augmentation des denrées alimentaires. Le montant de la prise en charge des coûts d'accueil par la ville varie ainsi de 55% à 88% selon les tranches (pour un coût réel du service unitaire de 9,78 euros).

Je vous rappelle également à toutes fins utiles qu'un accueil est organisé chaque jour après la classe jusqu'à 18h30. Cet accueil est gratuit à partir du CP afin de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Vous trouverez au verso le tableau récapitulatif de ces modifications.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

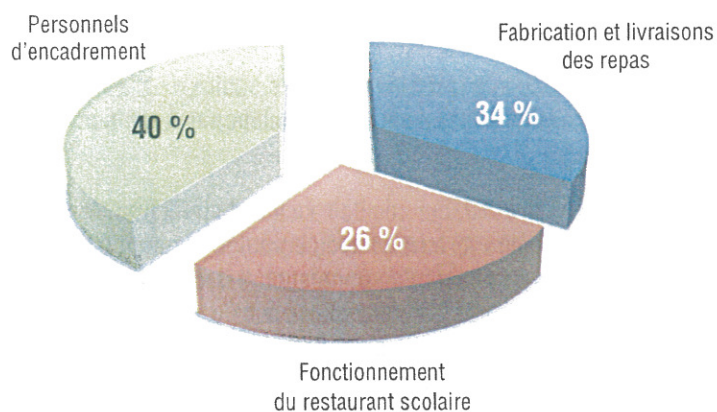
Naïma MARENGO

*Adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires,
à la jeunesse et à la restauration collective municipale*

Des nouveaux tarifs pour l'accueil du midi Un engagement de l'équipe municipale

Quotient Familial	Tarif antérieur		Tarif en vigueur au 01/09/10
QF < 107 €	1,17 €		1,17 €
108 € - 191 €	1,86 €		1,86 €
192 € - 320 €	2,79 €	-0,2 €	2,59 €
312 € - 427 €	3,58 €	-0,29 €	3,29 €
428 € - 720 €	4,37 €	-0,58 €	3,79 €
QF > 721 €	4,37 €		4,37 €
Hors Albi	6,70 €		6,70 €

Le coût réel unitaire est de **9,78 euros** répartis tel que :



- La prise en charge des coûts d'accueil par la ville varie ainsi de 55% à 88% selon les tranches, pour les familles albigeoises.
- La proportion des familles concernées par la baisse des tarifs est de **42,20 %**.